
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 13 décembre 2012**

Date de convocation :
Le 21 novembre 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 17
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 0
- de votants : 0

L'an **deux mille douze**, le **13 décembre** à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

Étaient présents (9) :

M. Gérard DELMOTTE, Mme Annie DENIS, Mme Yveline DRUELLE, Mme Elizabeth GONDY, M. Guy HUART, M. Michel LATAWIEC, Mme Valérie LÉTARD, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Renée STIEVENART

Absents excusés et non représentés : (6)

M. Laurent DEGALLAIX, M. Hervé BROUILLARD, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, M. Bernard KAMINSKI

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
12/25

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Nos Réf : ID/IC

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

OBJET :

- > Budget primitif principal

Vu la Convention portant missions et objectifs, intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole ;

Vu la décision favorable du Comité de Direction du 27 septembre 2012 et concernant le projet de Budget 2013 ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
Le Président,
Guy HUART

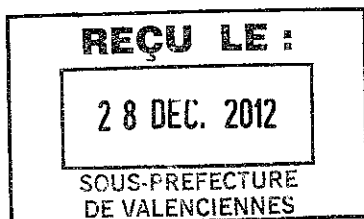
Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 13 décembre 2012,

- D'adopter le Budget Primitif Principal :

Au niveau du chapitre pour la section fonctionnement pour un montant de 943 300 Euros.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction



Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- Le budget Primitif Principal : au niveau du chapitre pour la section fonctionnement pour un montant de 943 300 €uros.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 13 décembre 2012

Le Président,

